

# **ENQUÊTE PUBLIQUE**

du 24 septembre au 25 octobre 2024

Projet photovoltaïque de Marçay

LETTRE D'INFO N°3 · Septembre 2024

Photo d'illustration

Eolise est une société française, indépendante et poitevine spécialisée dans le développement de projets éoliens et photovoltaïques. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val

Eolise profite donc d'un ancrage local, mais aussi d'une solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables, grâce au savoir-faire de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans.

Sandra GIRARD · Maire de Marçay

Le projet de la société Eolise s'inscrit dans un besoin de production d'énergies alternatives et renouvelables. La municipalité y est attentive et a déjà demandé des garanties, notamment concernant la prise en compte de la circulation des espèces et l'intégration dans le paysage, mais il s'agit d'un projet d'ampleur pour lequel nous

avons besoin de connaître l'avis de la population.

Venez vous exprimer et rencontrer le commissaire enquêteur à l'occasion de l'enquête publique qui se déroulera du 24 septembre au 25 octobre.

A l'étude depuis 2020, le projet photovoltaïque de Marçay a fait l'objet de nombreuses analyses de terrain (menées par des paysagistes, experts faune-flore, la chambre d'agriculture...) pour évaluer sa pertinence. Ces expertises et les études d'impact ont permis de confirmer l'opportunité d'un parc solaire sur cette zone.

Un dossier de demande d'autorisation a alors été constitué et transmis en préfecture, qui instruit le dossier.

Parallèlement, les caractéristiques du projet ont été présentées aux élus et aux riverains, via une permanence en mairie, des lettres d'information, articles de presse et une page internet.

Parc photovoltaïque

## **HORAIRES DES PERMANENCES**



· Mairie de Marçay ·

Mardi 24 septembre, de 14h à 17h Lundi 14 octobre. de 14h à 17h Vendredi 25 octobre.

de 9h à 12h







## **LES ATOUTS DU PROJET**

- · Une insertion discrète dans le paysage, en bordure de LGV
- · Une implantation adaptée aux caractéristiques du territoire, avec un corridor préservé pour le grand gibier
- Une production électrique annuelle conséquente (16 800 MWh, l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 3 300 foyers, eau chaude et chauffage inclus).

· Plus de 5000 tonnes d'émission de CO2 évitées chaque année

> Plus d'informations sur photovoltaique-de-marcay/

### L'ENOUÊTE PUBLIQUE : COMMENT Y PARTICIPER ?



Photo aérienne de la zone de projet. La végétation permanente (présente à toutes les saisons) entourant le parc solaire permettra de masquer sa présence. Des haies supplémentaires seront plantées et viendront renforcer le contexte boisé du site.

Du 24 septembre au 25 octobre 2024, les habitants, élus, acteurs locaux ainsi que les communes concernées et celles situées dans un rayon de 6 kilomètres autour du projet sont invités à consulter le dossier et participer à l'enquête publique. Pour cela, vous pouvez vous rendre aux permanences du commissaire-enquêteur en mairie. Le dossier y sera consultable, ainsi qu'en Préfecture.

Les observations pourront être rédigées sur le registre en mairie, envoyées par e-mail à l'adresse <u>pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr</u>, ou transmises par courrier, adressé à la mairie de Marçay.

Le Préfet rendra ensuite la décision par arrêté préfectoral en début d'année 2025.

# UN PROJET ADAPTÉ AU TERRITOIRE

L'installation d'un parc photovoltaïque permet au territoire d'être acteur de la production d'électricité locale.

En effet, l'ensoleillement de cette zone est important et le terrain plat permet de tirer pleinement profit des rayons du soleil.

Par ailleurs, le choix de la zone de projet, à l'écart des habitations et en bordure de LGV, permet une intégration discrète du parc solaire dans le paysage.

Un corridor écologique sera maintenu entre la clôture du parc et les boisements, pour ne pas entraver les déplacements de la faune locale (notamment le grand gibier).



#### LE PROJET PERMET DE DONNER UNE NOUVELLE VIE À UN TERRAIN DÉGRADÉ

Eolise identifie les zones de projet pour des parcs solaires en **privilégiant des parcelles où les sols sont dégradés**, afin de ne pas participer à l'artificialisation des sols et pour ne pas concurrencer l'agriculture.

Cette zone de projet et son sol ont été analysés par la Chambre d'agriculture, qui la considère comme endommagée (et donc inadaptée à un usage agricole classique) en raison du chantier de la LGV et des travaux qui y ont été menés pendant plusieurs années (zone de stockage, passage d'engins, excavations...).

Le choix de développer un parc solaire sur cette zone permet donc de donner une nouvelle vie à ce terrain dégradé.



### DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI LOCAL

Un parc photovoltaïque sur un territoire est soumise à différents impôts et génère donc des revenus locaux, qui bénéficient également aux riverains.

La fiscalité liée au projet représentera chaque année environ 47 000 euros pour les collectivités locales via l'IFER. Ces revenus sont annuels et dureront 30 ans.

Sur le territoire, des emplois seront également pérennisés et créés dans différents secteurs, pendant le chantier puis durant toute la durée d'exploitation : BTP, technicien de maintenance, etc.





Les projets photovoltaïques permettent de produire de l'électricité en émettant très peu de CO<sub>2</sub> (calculé sur toute la vie du parc). Ils contribuent ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique et les évènements extrêmes qui en découlent, comme les canicules, les sécheresses ou les inondations.

Par ailleurs, dans le contexte de crise énergétique, un parc solaire assure une production d'électricité locale, renforçant l'indépendance énergétique du territoire et sa résilience face aux futures crises.



# VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE OUESTION. APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ

 ${\sf Marc-Alexandre\ GUILBARD\cdot Responsable\ photovolta\"ique\cdot Baptiste\ WAMBRE\cdot Responsable\ d\'eveloppement\cdot MAMBRE\cdot Respon$ 

Téléphone: 05 49 38 88 25 • Courriel: ma.guilbard@eolise.fr

Eolise SAS  $\cdot$  3, av. Gustave Eiffel  $\cdot$  86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boites aux lettres "stop pub".

